



Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL



## DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL EFK 2006

Bonjour à tous, vous trouverez ci-joint la charte du label EFK pour 2006 avec votre demande d'adhésion au réseau. Tout d'abord quelques petites explications.

Cette année une nouvelle équipe est à la tête de la commission des écoles : elle est composée de 12 professionnels qui ont répondu présent, représentatifs de toutes les régions et de tous les types de structures (eau, terre, neige, EFK ou non). Cette commission a pour objectif de mener des actions dans le sens voulu par la majorité d'entre vous. Nous avons l'image d'un réseau à défendre. Essayons de lui construire un avenir radieux. Cette année sera une année de transition. Cela ne veut pas dire une année sans action concrète car d'ores et déjà plusieurs actions ont été lancées. La charte EFK qui vous est présentée aujourd'hui est une charte transitoire qui doit être un premier pas vers une réelle amélioration qualitative du réseau EFK. La charte qui vous est présentée met en avant certains critères, dont un nombre minimum de licences à délivrer pour prétendre à devenir EFK. Quel rapport entre une quantité de licences et la qualité?

Tout d'abord en demandant à être conventionné à la FFVL, vous vous engagez à licencier tous vos élèves, à ne pas confondre avec assurer. Certains professionnels jouent déjà le jeu fédéral, d'autres pas. Ceux qui jouent le jeu concrétisent ainsi une démarche volontaire d'adhésion au réseau EFK et nous prouvent par là même qu'ils sont de vrais professionnels responsables qui désirent appuyer leur développement sur une vraie collaboration avec le partenaire fédéral. Ils ont opté pour une démarche constructive.

Par ailleurs, le nombre de licences délivrées est un indicateur fort de l'activité de l'école. Une structure ouverte quelques semaines dans l'année et délivrant par conséquent peu de licences peut difficilement s'engager dans une démarche qualité, s'appliquant non pas à la pédagogie du moniteur, mais à l'ensemble de la prestation que l'école peut fournir au public.

*Pourquoi faire partie de la fédération?*

Aujourd'hui en formant et en fédérant de futurs riders nous garantissons notre avenir. Cet avenir nous devons le construire avec notre fédération délégataire qu'est la FFVL. Par ses actions la fédération peut nous aider à développer durablement notre activité. Mais une fédération ne fonctionne qu'au travers de ses licenciés, donc de ses licences.

*A quoi servent les licences ?*

Les licences servent notamment à faire fonctionner la mécanique fédérale par la contribution directe qu'elles apportent et par les subventions que ramènent ces mêmes licences de par leur nombre. La partie assurance d'une licence n'est pas la part prépondérante.

C'est pourquoi en jouant le jeu des licences vous vous engagez avec la fédération dans une relation gagnant-gagnant.

Car plus de licences égale plus d'argent pour mener des actions ayant un retour direct auprès des écoles en faisant leur promotion et indirect en aidant à la création de clubs qui eux mêmes permettent de pérenniser les sites de pratique en relation avec les ligues et les cdvl.

Sachez que cette année la fédération se substitue au sponsor que nous avons perdu et nous a accordé un budget conséquent afin de développer le réseau EFK. Sachons donc nous montrer à la hauteur de nos ambitions, en construisant ensemble un réseau fort à connotation qualitative et pas uniquement basé sur la communication. Si certains ont pu penser que le label pouvait s'acheter, c'est révolu et dorénavant le label se méritera sur des critères de sélection. L'entrée dans le réseau sera alors permise par une cotisation qu'il faudra désormais considérer comme un droit d'entrée. Le but est qu'un jour toutes les écoles FFVL deviennent EFK avec une vraie signification de label. Cela sera accessible à tous à condition d'en avoir la volonté et d'agir en vrais professionnels.

Nous serons à l'écoute de vos remarques. Faisons en sorte tous ensemble que cette année de transition soit un véritable tremplin vers un réseau EFK fort et cohérent.



**Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL**



**En urgence il est impératif de donner une réponse de confirmation par mail en informant le dossier d'inscription ( formulaire joint ), pour renseigner les infos et picto des doubles pages avant le Jeudi 22 juin. Utilisez cette liste de contact pour ces infos : [virginie@secretariat.ffvl.fr](mailto:virginie@secretariat.ffvl.fr) ; [scanroy@club-internet.fr](mailto:scanroy@club-internet.fr) ; [HenriPrieur@aol.com](mailto:HenriPrieur@aol.com) ; [olivier@fildair.com](mailto:olivier@fildair.com)**

**Merci à vous**

**Cette partie est un avenant 2006 à la charte 2005 :**

Il constitue la partie transitoire qui tente de cadrer aux objectifs à court terme qu'a émis la commission. Une révision plus profonde de la prochaine charte émanera du fruit de notre travail de réflexion globale à tous. Il s'agit de construire l'avenir avec les structures EFK qui ont une démarche fédérale et qualitative.

## **CHARTRE « TRANSITOIRE »**

### **DU LABEL « ECOLE FRANÇAISE DE KITE – F.F.V.L. » 2006**

#### **DROITS ET DEVOIRS LIES AU LABEL E.F.K.**

Par la signature de la lettre d'engagement au réseau E.F.K., en complément des engagements de la « convention des écoles de kite de la F.F.V.L. » déjà en possession de la FFVL

**Avenant 2006 à la charte 2005 :**

Les structures de power kite enseignant uniquement sur terre et sur neige se rattacheront à une charte particulière qui leur sera proposée.

**Les EFK s'engagent à :**

- Avoir au moins une année d'existence au sein de la FFVL et avoir délivré au moins 60 licences l'année précédente pour pouvoir prétendre à devenir école EFK (les structures EFK en 2005 le restent en 2006 à condition d'avoir délivré un minimum de 30 licences (nombre minimum de licences pour obtenir le droit de vote) au cours de l'année précédente et d'être à jour de leur cotisation. Pour ceux qui ne satisfont pas au nombre minimum de licences (la possibilité de le redevenir leur est accordée dès lors qu'ils atteignent le nombre de 60 licences), les EFK n'ont aucune prétention à devenir un réseau élitiste mais au contraire un réseau ouvert à tous ceux qui veulent se donner les moyens de travailler du mieux possible pour un niveau de qualité supérieure (Les licences découvertes journées ne sont pas comptabilisés)



**Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL**



- Dans les structures pluri-moniteurs un minimum de 50 licences (pratiquant ou élèves) doit être délivré par moniteur supplémentaire à l'année et au moins 30 pour les moniteurs saisonniers. (exemple école avec 2 moniteurs total des licences délivrées 110. Une structure avec un moniteur et un saisonnier 60+30 soit 90 licences)
- Si un accord est passé avec un club, l'école devra être en mesure de fournir la liste des élèves inscrits sur le club pour le comptage.
- Régler leur cotisation avec leur dossier d'inscription

Conseillé :

- Posséder un minimum de 12 ailes par moniteur dont 40 % minimum de l'année (hors trainer)
- Les radios sont vivement conseillées

La FFVL s'engage à

- Diminuer de moitié la cotisation pour l'année 2006 soit 150 €
- Passer une double page de pub quadri dans deux magazines spécialisés pour Juillet août 06 avec le nouveau réseau EFK exemple : sur fond de carte de France pour une meilleure localisation et définir des pictos d'info sur chaque école : radio, bateau, eau peu profonde, aile hybride, classique, caisson, Nbr de moniteurs par structure, terre, neige...
- Envoyer à toutes les écoles des enveloppes pré-affranchies (enveloppes T) pour simplifier les retours de licences.
- Refaire de la signalétique très rapidement après retour d'un questionnaire sur les désirs et les besoins de chacun.
- Distribuer un drapeau personnalisé au nom de l'école pour chaque membre du réseau avec l'année indiquée qui sera renouvelé chaque année (pas d'usurpation de label)
- Distribuer pour fin juin des Pass'kite (carte de niveau) en attendant le nouveau livret kite pass qui sortira fin décembre pour pouvoir être distribué aux écoles des dom tom dès janvier 2007
- Délivrance des restes de kite pass dans la limite des stocks restants (total 1000 pièces) en attendant les nouvelles cartes
- Représentation du réseau des écoles au salon nautique où les moniteurs pourront représenter leur réseau et leur structure pour ceux qui voudront faire le déplacement et tenir une permanence sur le stand
- Assumer au mieux la transition difficile entre l'ancienne et la nouvelle équipe de la commission des écoles, et préparer un réseau école fort et ressemblant à une image qualitative des structures affiliées.

A l'avenir

- Diffuser un bulletin d'informations régulier et des questionnaires pour tenir informées les écoles et coller au plus près avec la réalité du terrain.



**Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL**



### **QUELLES SANCTIONS SI NON RESPECT DE LA CONVENTION :**

#### **CLAUSE RESOLUTOIRE :**

La présente convention sera rompue de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamé par l'école dans les cas suivants :

Non-respect et inexécution d'une des conditions susmentionnées ou de l'une d'entre elles quinze jours après sommation d'exécuter demeurée infructueuse. La présente convention sera résiliée de plein droit sans aucune autre formalité.

La structure sera radiée des listes et perdra tous les avantages attenants à l'image et la communication du réseau EFK.

Interdiction de citer et utiliser les logos du réseau EFK.

La structure devra passer à ses frais l'information du texte de radiation émis par la commission des écoles dans les médias spécialisés. Au moins 1 support type magazine.

## **Charte 2005**

### **L'Ecole Française de Kite (E.F.K.) s'engage à :**

- Respecter l'engagement qualité des E.F.K. synthétisé dans la charte de qualité par les garanties suivantes :
  - Un site adapté.
  - Un accueil organisé.
  - Un encadrement qualifié.
  - Une pédagogie différenciée.
  - Une évaluation de vos acquis.
  - Des ailes en parfait état pour voler.
  - Des dispositifs de sécurité appropriés.
  - Une formation pour acquérir l'autonomie.
- Licencier tous les élèves reçus en école avant le début de l'activité, quelle que soit sa durée.
- Délivrer les cartes de niveau et les livrets d'accompagnement à chaque élève.
- Sauf situations spécifiques qui devront être justifiées (enseignement sur des publics spécifiques, scolaire par exemple), l'école de kite dispense un enseignement en petit groupe, un moniteur avec 4 ailes en même temps maximum. Si les binômes d'enseignement sont utilisés, ils ne le sont que dans les phases de découverte de la traction (niveau 1), et sont composés d'au maximum deux élèves par aile.
- Afficher la charte de qualité et le justificatif de label fournis par le réseau E.F.K.
- Préciser au public le déroulement pratique du stage.
- Afficher les formats des cours proposés et les différents objectifs à atteindre en fin des stages.
- Faire systématiquement une information sur les prolongements possibles de l'activité : pratique dans d'autres E.F.K., pratique en club, et conseils pour s'équiper.
- Utiliser les supports pédagogiques mis à votre disposition par la commission des écoles.
- Inciter à la pratique des nouveaux adeptes dans les clubs de pratiquants F.F.V.L.
- Disposer d'une structure d'accueil pour les élèves et les accueillir avec un personnel qualifié.
- Mettre en œuvre les moyens de sécurité et d'intervention adaptés aux sites écoles utilisés.



**Fédération Française de Vol Libre  
Ecoles de kite de la FFVL**



- Disposer d'un parc matériel moderne et en parfait état composé au minimum d'un engin de glisse ou de roulage et de 3 ailes de surfaces différentes adaptées aux conditions normales du site pour l'accueil d'un élève.
- Utiliser systématiquement le pack signalétique fourni par la F.F.V.L. et porter haut l'image du (des) partenariat (s) du réseau E.F.K.
- Employer systématiquement dans sa promotion le terme d'école labellisée E.F.K., ou E.F.K., ou Ecole Française de Kite, suivi du numéro d'affiliation.
- Utiliser systématiquement sur toutes les publications de l'école le logo de la F.F.V.L. et le logo de l'E.F.K.
- Accepter les visites d'école organisées nationalement par la commission des écoles de kite de la F.F.V.L.

**La F.F.V.L. s'engage à :**

- Promouvoir les E.F.K. auprès du public désirant apprendre le Kite.
  - Fournir aux E.F.K. un pack signalétique. Fournir aux E.F.K. la carte de niveau « kite-pass » et son livret d'accompagnement.
  - Faire bénéficier les E.F.K. des cofinancements partenaires mis en place par la F.F.V.L.
  - Promouvoir les E.F.K. dans tous les salons auxquels la F.F.V.L. et ses ligues régionales participent.
  - Reconnaître le réseau E.F.K. dans les instances fédérales par le biais de la commission des écoles de kite de la F.F.V.L.
  - Associer les écoles de kite à l'avenir du réseau E.F.K. (commission des écoles de kite de la F.F.V.L.).
  - Diffuser une information régulière aux écoles membres du réseau des E.F.K.
  - Rechercher des partenariats pouvant aider le développement du réseau E.F.K. sous toutes ses formes.
- 
- La présente convention est signée entre la FFVL- CNK et la structure pour une durée d'une année civile et prendra fin au 31 décembre 2006 pour la France métropolitaine.